

Les travaux en hauteurs

Public visé : Responsable de Prévention, personnel exécutant des travaux en hauteurs

Pré requis : aucun

Durée : 1/2 jour

Cadre de cette formation : Comprendre dans quelles situations vous devez appliquer la nouvelle réglementation

A l'issue de cette formation vous serez en mesure d'établir votre plan de travail et de réaliser vos travaux en hauteurs en toute sécurité.

Objectifs de formation : Mettre en pratique la réglementation applicable aux travaux en hauteur

Méthode et supports pédagogiques : Présentation Power Point ; transparents ; travail en groupe ; travail individuel ; document de travail ; document de synthèse, réalisation de plans de prévention à partir de situations réelles ; jurisprudences...

Formateur: Ancien chargé de sécurité, hygiène environnement et conditions de travail dans une grande entreprise régionale, Directeur de la société Concept Sécurité.

Plan sommaire de l'action de formation

Statistiques des accidents dus aux chutes de hauteur ;

Réglementation applicable suite au nouveau décret.

Les protections collectives et individuelles.

L'utilisation des matériels, procédure d'utilisation, habilitation du personnel, certification des produits, marquage CE des matériels, ...

Travaux interdits, modification du décret 65.48 du 8 janvier 1965 Travaux du Bâtiment et Travaux Publics (BTP)

L'utilisation des échelles escabeaux, marchepieds, plate forme de travail, échafaudages.

Utilisation de harnais, ligne de vie...

Utilisation des cordes et sellettes pour travaux spéciaux.